Emerald Series
60 YEARS LIMITED WARRANTY

TERMS AND CONDITIONS

The pool components of your pool have been manufactured Trendium Pool Products with great care and in compliance with the highest manufacturing specifications. They have met quality control testing at every stage of production in order to insure you of the highest quality material. Strict quality control allows us to offer you the best pool components on the market as well as the most extensive warranty possible.

NATURE AND EXTENT OF THE WARRANTY

We fully warrant for the first five years that metal parts will be free of penetrating corrosion or defect in workmanship. We also fully warranty that the resin parts will not crack, peel, rot, or deteriorate as a result of defects in workmanship. Trendium Pool Products warrants, to the initial purchaser, that it will promptly replace or repair, at its option, imperfect or defective pool components. The present warranty is not negotiable.

Any merchandise with proven manufacturing defects AS SPECIFICALLY STATED ABOVE in the first five years, will be replaced free of charge, freight collect.
The next 55 years, parts found to be defective, AS SPECIFICALLY STATED ABOVE will be repaired or replaced at a pro-rated cost equal to the percentages on the then existing manufacturer list prices, as shown on the reverse of this warranty.

This warranty only covers the structure of the pool. See separate warranty for liner.

IMPORTANT: Misuse of your above ground swimming pool may result in crippling injury and/or other dangers to life and health. This pool is not designed for diving and jumping. Do not use slides, diving boards or any other platform or object which can be used for improper pool entry. Use only an approved above ground swimming pool ladder to enter and exit your pool. It is your responsibility to secure your pool against unauthorized, unsupervised or unintentional entry. Always obey safety rules. Always supervise pool when in use.

TERMS AND CONDITIONS OF THE WARRANTY

The present warranty will be effective provided that the following conditions have been respected:

1. Structure, pool liner and pool components must have been installed, used and maintained in accordance with the procedures outlined in the instructions manual.
2. Claimant must produce a copy of the original sales contract with six pictures of the defective pool components, taken from different angles (pictures will not be returned).
3. Owner will be subject to all costs for transportation of the defective or replacement pool components and/or accessories.
4. Damages to the pool components do not result from improper care or negligence on the part of the owner.
5. All claims relative to this warranty must be submitted in writing to Trendium Pool Products, 7050 St-Patrick Stree, LaSalle, Qc, Canada, H8N 1V2, or by e-mail at warranty@trendiumpool.com.
6. Pool components and/or accessories will not be accepted by Trendium Pool Products unless a specific request has been made by the manufacturer to this effect and unless they have been previously cleaned.
7. Any modifications to the structure, wall and liner will cancel the present warranty.

LIMITATIONS OF THE WARRANTY

The present warranty does not cover the following:

a) Damages caused to the material or costs of labor related to the installation or dismantling of the pool, the liner or the accessories, nor reimbursement for any other labor costs or materials which may be deemed necessary or desirable.
b) Damages caused by water leakage, chemical products or heating system, nor replacement of any object damaged or any loss as a result of the preceding.
c) Personal or material damage of any nature.
d) Damages caused by ice, ice displacement, fire, animals, vegetation, vandalism or acts of God.
e) Damages resulting from normal life-expectancy of pool components.
f) Damages caused by the utilisation of a salt water chlorination system in combination with a steel pool structure (top ledges, uprights, joiner plates, wall channels).
g) The warranty is null and void if the design of this product is altered in any way. This pool is designed to be installed as an above ground pool. Improper installation voids the warranty. Installation below ground level or leaving the pool empty will void this warranty.
h) Corrosion around and beneath the skimmer which includes the square skimmer opening and the round return opening are specifically not warranteed. Refer to the skimmer maintenance instructions as well as the pool instructions.

Losses or damages caused by freezing and thawing, by ice or ground shifting and by pool leakage are not covered by this limited warranty. In order to reduce these damages or losses, it is important to follow the maintenance instructions relating to the preparation of your pool for the winter season. Although you may follow these instructions, Trendium Pool Products cannot warrant that damages will not occur.

PERCENTAGE OF THE SUGGESTED LIST PRICE TO BE PAID BY ORIGINAL PURCHASER AT TIME OF REPLACEMENT

During the first five year	0%
During the sixth year	50%
During the seventh year	60%
During the eight year	65%
During the ninth year	70%
During the tenth year	75%
Eleventh thru sixtieth year	80%

*** There will be a 10% Service and Handling Charge on the list price of all items ordered

TIPS ON THE CARE OF POOL COMPONENTS

The pool components of your pool require a minimum of care in order to ensure their durability. Be sure to observe the following recommendations:

1. Never allow your pool to stand empty of water.
2. Before winter sets in, make sure all leaks have been repaired to eliminate any danger of shifting ice or liner displacement. IT IS NOT RECOMMENDED TO REMOVE LINER FROM POOL FOR WINTER.
3. The pool components of your swimming pool should be place aboveground; it cannot support, either vertically or laterally, structure material or construction other than those of the pool. This warranty will be null and void in case of non compliance with the above. It is therefore forbidden to install the pool elsewhere than on the ground or to attach decking, cabana, roofing, etc. to it.
4. Skimmer gaskets must be replaced when they become defective, water must not be permitted to run continually down the wall, if neglected pool will break.

Refer to the instructions manual which includes a section on pool maintenance.

This warranty excludes all other implied or statutory warranties upon which this frame and wall are sold. It is further agreed and understood that our liability shall be limited to the agreement to repair or replace the merchandise as foresaid, all damages whether proximate or not and warranties statutory, implied or otherwise, being expressly waived by the purchaser.

In the event of replacement and/or repair under this warranty, this said warranty will carry on: the original date of installation will prevail over the date of replacement and/or repair. By purchasing this pool, buyer agrees to all the terms and conditions of this contract created by this warranty. IF REPLACEMENT PARTS HAVE BEEN DISCONTINUED, ANOTHER COMPARABLE PART WILL BE SUPPLIED AT MANUFACTURER DISCRETION.

CAUTION

It is strictly forbidden to dive or to jump into an aboveground pool.

Serious injuries may result.

This swimming pool is not designed for diving or jumping. Dangerous and fatal injury can result from diving in this pool! Warning signs are provided and must be displayed prominently as per instructions or this warranty will be null and void. If labels become discoloured or unreadable, new labels will be supplied free of charge. Contact consumer warranty department.

To warranty the pool components of your pool, please go on-line at www.wilbargroup.com and click on "Warranty Form". Your product must be registered with Trendium Pool Products within 30 days of the date of purchase.

Série Emerald

GARANTIE LIMITÉE DE 60 ANS

MODALITÉS

Les composantes de votre piscine ont été fabriquées avec grand soin par Produits de piscine Trendium inc., en conformité avec les spécifications de fabrication les plus exigeantes. Elles ont satisfait aux essais de contrôle de la qualité réalisés à chaque étape de leur production en vue de vous assurer des matériaux de la plus haute qualité. Le contrôle rigoureux de la qualité nous permet de vous offrir les meilleures composantes de piscine sur le marché et la plus longue garantie possible.

NATURE ET ÉTENDUE DE LA GARANTIE

Nous garantissons sans restriction que les composantes métalliques seront exemptes de corrosion pénétrante et de défauts de fabrication. Nous garantissons aussi sans restriction que les composantes en résine résisteront au craquelage, à l'écaillage, à la pourriture et à la détérioration, et qu'elles seront exemptes de défauts de fabrication. Produits de piscine Trendium inc. garantit au premier acheteur qu'elle remplacera ou réparera, à sa discrétion et dans les meilleurs délais, les composantes de piscine imparfaites ou défectueuses. Cette garantie est non négociable.

Toute marchandise qui pourrait présenter les défauts EXPRESSÉMENT MENTIONNÉS CI-DESSUS durant les cinq premières années sera remplacée gratuitement, fret payable à destination.Pour les 55 prochaines années, les composantes jugées défectueuses, COMME IL EST EXPRESSÉMENT MENTIONNÉ CI-DESSUS, seront réparées ou remplacées à un coût au prorata égal aux pourcentages rattachés aux prix courants du fabricant qui seront alors en vigueur, comme indiqué au verso de la présente garantie. La présente garantie couvre uniquement la structure de la piscine. Voir la garantie distincte de la toile.

IMPORTANT : Une mauvaise utilisation de votre piscine hors sol peut engendrer des blessures invalidantes et/ou présenter d'autres dangers pour la vie et la santé. Cette piscine n'est pas conçue pour les plongeons et les sauts. N'utilisez ni glissoires, ni tremplins, ni aucune autre plateforme ou aucun autre objet qui pourrait servir à entrer dans la piscine d'une manière inappropriée. N'ayez recours qu'à une échelle de piscine hors sol approuvée pour entrer et sortir de votre piscine. Il est de votre responsabilité d'empêcher les entrées non autorisées, non supervisées ou non intentionnelles dans votre piscine. Observez en tout temps les règles de sécurité. Ne laissez jamais la piscine sans surveillance lorsqu'elle est utilisée.

MODALITÉS DE LA GARANTIE

La présente garantie s'appliquera seulement si les conditions suivantes ont été respectées :

1. La structure, la toile et les composantes de la piscine doivent avoir été installées, utilisées et entretenues conformément aux procédures décrites dans le manuel d'instructions.
2. Le requérant doit fournir le contrat de vente original accompagné de six photographies des composantes de piscine défectueuses, prises à des angles différents (les photographies ne seront pas retournées).
3. Le propriétaire sera assujetti à tous les coûts liés au transport des éléments et/ou accessoires de piscine défectueux ou de rechange.
4. Les dommages aux composantes de la piscine n'ont pas été occasionnés par un entretien inadéquat ou de la négligence de la part du propriétaire.
5. Toutes les réclamations relatives à la présente garantie doivent être soumises par écrit à Produits de piscine Trendium inc., 7050, rue Saint-Patrick, LaSalle (Québec), Canada, H8N 1V2, ou par courrier électronique à warranty@trendiumpool.com.
6. Les éléments et/ou accessoires de piscine ne seront pas acceptés par Produits de piscine Trendium inc. à moins qu'une demande particulière en ce sens ait été faite par le fabricant et à moins que ces éléments/accessoires aient été préalablement nettoyés.
7. Toute modification à la structure, à la paroi et à la toile annulera la présente garantie.

LIMITES DE LA GARANTIE

La présente garantie ne couvre pas :

a) les dommages causés au matériel ou les coûts de main-d'œuvre liés à l'installation ou au démontage de la piscine, de la toile ou des accessoires, ni le remboursement de tous les autres coûts de main-d'œuvre ou matériaux qui pourraient être jugés nécessaires ou souhaitables ;
b) les dommages causés par des fuites d'eau, des produits chimiques ou un système de chauffage, ni le remplacement de tout objet endommagé découlant de ces types de dommages ;
c) les dommages personnels ou matériels de toute sorte ;
d) les dommages causés par la glace, le déplacement de la glace, le feu, les animaux, la végétation, le vandalisme ou les cas fortuits.
e) les dommages résultant de la durée de vie utile normale des composantes de la piscine ;
f) les dommages causés par l'utilisation d'un système de chloration à l'eau salée combiné à une structure de piscine en acier (margelles, poteaux, platines, enjoliveurs).
g) La garantie est nulle et sans effet si la conception du présent produit est modifiée de quelque façon que ce soit. Cette piscine est conçue pour être installée comme une piscine hors sol. Une installation inadéquate annule la garantie. Installer la piscine au-dessous du niveau du sol ou la laisser vide annulera la présente garantie.
h) La corrosion autour et sous l'écumoire qui touche à l'ouverture carrée de l'écumoire et à l'ouverture ronde du retour d'eau n'est pas couverte par la garantie. Consulter les instructions d'entretien de l'écumoire et les instructions relatives à la piscine.

Les pertes ou dommages causés par le gel et le dégel, par la glace ou les mouvements du sol et par une perte d'eau de la piscine ne sont pas couverts par la présente garantie limitée. Afin de réduire ces dommages ou pertes, il est important de suivre les instructions d'entretien relatives à la préparation de votre piscine pour l'hiver. Même si vous suivez ces instructions, Produits de Piscine Trendium inc. ne peut garantir que des dommages ne surviendront pas.

POURCENTAGE DU PRIX COURANT SUGGÉRÉ À PAYER PAR LE PREMIER ACHETEUR AU MOMENT DU REMPLACEMENT

Durant les cinq premières années	0 %
Durant la sixième année	50 %
Durant la septième année	60%
Durant la huitième année	65%
Durant la neuvième année	70%
Durant la dixième année	75%
De la onzième à la soixantième année	80 %

*** Des frais d'administration et de manutention équivalents à 10 % du prix courant seront exigés pour tous les articles commandés

CONSEILS SUR L'ENTRETIEN DES COMPOSANTES DE LA PISCINE

Les composantes de votre piscine requièrent un minimum d'entretien afin d'assurer leur durabilité. Assurez-vous de vous conformer aux recommandations suivantes :

1. Veillez à ce qu'il y ait toujours de l'eau dans votre piscine montée.
2. Avant l'arrivée de l'hiver, veillez à ce que toutes les fuites soient réparées afin d'éliminer tout risque de mouvement de la glace ou de déplacement de la toile. IL N'EST PAS RECOMMANDÉ DE RETIRER LA TOILE DE LA PISCINE POUR L'HIVER.
3. Les composantes de votre piscine doivent être placées au-dessus du sol ; elles ne peuvent supporter, verticalement ou latéralement, des matériaux ou des constructions de structure autres que ceux et celles et de la piscine. En cas d'inobservation de ce qui précède, la présente garantie sera nulle et sans effet. Il est donc interdit d'installer la piscine ailleurs que sur le sol ou d'y attacher une plateforme, une cabane, un toit ou tout autre élément.
4. Les joints d'étanchéité de l'écumoire doivent être remplacés lorsqu'ils deviennent défectueux, car l'eau ne doit pas pouvoir s'écouler continuellement le long de la paroi. Omettre ce remplacement entraînera un bris de la piscine.

Reportez-vous au manuel d'instructions qui comprend une section sur l'entretien de la piscine.

La présente garantie exclut toutes les autres garanties implicites ou prescrites par la loi en vertu desquelles cette charpente et cette paroi sont vendues. Il est en outre convenu et compris que notre responsabilité se limite à l'entente de réparation ou de remplacement de la marchandise comme dite ci-dessus, tous les dommages immédiats ou non et toutes les garanties prévues par la loi, implicites ou autrement applicables étant expressément exclus par l'acheteur.

Dans le cas d'un remplacement et/ou d'une réparation au titre de la présente garantie, cette garantie se continuera, c'est-à-dire que la date de la première installation aura préséance sur la date de remplacement et/ou de réparation. En achetant cette piscine, l'acheteur accepte toutes les modalités du contrat engendré par la présente garantie. SI DES PIÈCES DE REMPLACEMENT ONT CESSÉ D'ÊTRE FABRIQUÉES, D'AUTRES PIÈCES COMPARABLES SERONT FOURNIES À LA DISCRÉTION DU FABRICANT.

MISE EN GARDE

Il est strictement interdit de plonger ou de sauter dans une piscine hors-terre ;

Des blessures graves peuvent en résulter.

Cette piscine n'est pas conçue pour le plongeon ou le saut. Plonger dans cette piscine peut causer des blessures dangereuses et mortelles ! Des panneaux de mise en garde sont fournis et doivent être affichés bien en vue conformément aux instructions ou la présente garantie sera nulle et sans effet. Si des étiquettes se décolorent ou deviennent illisibles, nous vous en fournirons des nouvelles gratuitement. Communiquez avec le service des garanties au consommateur.

Pour garantir les composantes de votre piscine, rendez-vous à www.wilbargroup.com et cliquer sur « Formulaire de garantie ». Votre produit doit être enregistré auprès de Produits de piscine Trendium inc. dans les 30 jours suivant la date d'achat.